



## PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

**Séance du 10 mai 2019**

**Tirage au sort pour la zone n° 5405 - Cognac**

Le 10 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5203 - Nantes, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. Sylvain BARBIER SAINTE MARIE, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

CG AS SB SM MC TB

La séance a débuté le 10 mai 2019 à 11 heures 54.

\*  
\*       \*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté ... 24 ..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- ..... 34 ..... demandes de création d'offices enregistrées.
- ..... 10 ..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
  - ..... 1 ..... demandes surnuméraires ;
  - ..... 9 ..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
  - ..... 0 ..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~<sup>1</sup> au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

*(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).*

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

*(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup> :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
5405	00051137	01/02/2019 14:00:48.734962	4
5405	00051283	01/02/2019 14:00:56.228138	14
5405	00051318	01/02/2019 14:00:58.343934	21
5405	00051328	01/02/2019 14:00:58.984215	22
5405	00052639	01/02/2019 14:02:13.383332	8
5405	00053392	01/02/2019 14:03:02.738632	2
5405	00053579	01/02/2019 14:03:16.409329	20
5405	00054157	01/02/2019 14:04:01.925983	3
5405	00055326	01/02/2019 14:05:55.485724	17
5405	00055439	01/02/2019 14:06:08.760400	11
5405	00056038	01/02/2019 14:07:31.070180	1
5405	00056413	01/02/2019 14:08:23.300198	23
5405	00057268	01/02/2019 14:10:45.198790	7
5405	00060829	01/02/2019 14:30:26.051248	16
5405	00061898	01/02/2019 14:44:23.983243	15
5405	00062720	01/02/2019 15:00:03.115780	13
5405	00064892	01/02/2019 16:01:06.267431	12
5405	00066666	01/02/2019 17:40:34.735255	10
5405	00067789	01/02/2019 19:00:14.974530	18
5405	00070969	01/02/2019 23:15:01.305763	19

<sup>2</sup> Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

5405	00071188	02/02/2019 00:05:59.599107	6
5405	00071587	02/02/2019 03:20:01.429193	24
5405	00071896	02/02/2019 07:49:00.996041	5
5405	00073466	02/02/2019 12:55:06.423578	9

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

*(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).*

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

*(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)*

néant

La séance a été levée le 10 mai 2019 à ... 12 heures 02 .

\*

\* \*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

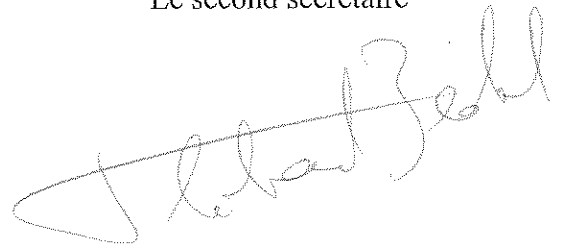
MC GD AS SSSM 5 TR

Paris, le ..... 10 ..... Mai ..... 2019 .....

Le premier secrétaire



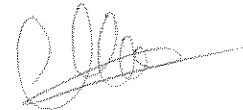
Le second secrétaire



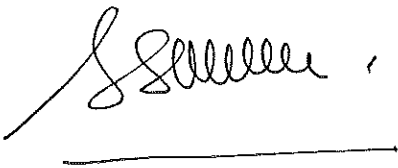
Le rapporteur de l'Autorité  
de la concurrence



Le représentant du Conseil  
supérieur du notariat



Le magistrat



**Zone 5405 - Cognac**  
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 14:03:27.987879	00053732	4 mars 2019	5405
01/02/2019 14:17:14.165483	00058961	27 mars 2019	5405
01/02/2019 14:28:40.474030	00060632	26 mars 2019	5405
01/02/2019 14:30:51.521200	00060871	27 mars 2019	5405
01/02/2019 17:18:58.152646	00066297	20 mars 2019	5405
01/02/2019 19:32:50.183252	00068342	21 mars 2019	5405
01/02/2019 20:02:32.341181	00068817	31 mars 2019	5405
01/02/2019 22:47:32.679167	00070775	29 mars 2019	5405
02/02/2019 11:54:15.616664	00073089	28 mars 2019	5405

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

09 MAI 2019

**Zone 5405 - Cognac**  
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:03:58.166845	54106	5405	51283	01/02/2019 à 14:00:56.228138

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

09 MAI 2019



**Zone 5405 - Cognac**

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
État néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

**09 MAI 2019**